

MONITEUR JURIS

MONITEUR JURIS

Titre

Moniteur Juris

Éditeur(s)

Editions du Moniteur

Support

Base de données en ligne

Type de document

Banque de données

Périodicité

Variable

Source du droit

Législation
Jurisprudence
Doctrines

Domaines du droit

Droit de l'urbanisme
Droit public
Droit de l'urbanisme - Construction - Immobilier

Contenu

Moniteur Juris est spécialisée en droit de la commande publique, de l'urbanisme, des collectivités territoriales.
Pour ces domaines, elle contient :

- la législation et la jurisprudence françaises et européennes
- la revue *Contrats Publics*

- des ouvrages à actualisation et leurs compléments :

Code pratique des marchés publics
Droits des marchés publics & contrats publics spéciaux
CCAG des marchés publics
Droit des concessions / Délégation de service public
Code pratique de l'urbanisme
Droit de l'aménagement
Code général des collectivités territoriales

- des analyses et décryptages par les experts du Moniteur
- un suivi de l'actualité (actu-veille ; presse et web)
- une newsletter bimensuelle

Clefs d'utilisation

Recherche :

Moniteur Juris offre deux possibilités de recherche des documents depuis la barre de recherche de la page d'accueil :

- sur l'ensemble du site, avec possibilité de filtrer avec des critères complémentaires (restreindre la recherche à une partie du document, à certaines sources, à certaines thématiques) ;
- en filtrant par grande thématique (contrats publics / urbanisme / collectivités) dans le menu déroulant en haut de page.

Aide en ligne :

Vidéos de démonstration ; FAQ

Notes

Fiche documentaire réalisée par Mathilde HERRERO (BIU Cujas).

Liens

<https://www.moniteurjuris.fr/>

Date de création

08-07-2019

Date de mise à jour

29-07-2019

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative Commons](#)



Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).